



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

DU 20 JANVIER 2014

Séance d'ajournement du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce vingtième jour de janvier, de l'an deux mille quatorze, à dix-neuf heures, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :

René	Martineau	Maire
Mariette	Savard	Conseillère (1)
Marcel	Masse	Conseiller (2)
Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
Marie-Hélène	Massy-Émond	Conseillère (6)

ABSENT : Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)

Tous les membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

14-01-008 OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

IL ET RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur que la séance d'ajournement est ouverte à 19h03.

14-01-009 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Bertrand Francoeur, appuyée par madame Marie-Hélène Massy-Émond, que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

14-01-010 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le règlement #30, adopté le 7 janvier 1946, autorise l'imposition de la taxe foncière annuelle par résolution (991 CM);

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses pour l'année 2014, s'établissent comme suit :

PRÉVISIONS DES RECETTES

Taxe foncière	199 100 \$
Taxe collecte porte à porte	28 620 \$
Taxes services communautaires	13 682 \$
Taxes protection incendie	36 634 \$
Taxes déneigement Noisetiers	1 543 \$
École primaire	1 128 \$
Terres publiques	5 484 \$
Remboursement TVQ	25 000 \$
Diversification des revenus	2 400 \$
Redevance recyclage et collecte	19 271 \$
Redevance élimination	6 246 \$



Autres recettes locales	41 429 \$	
Péréquation	17 300 \$	
Entretien chemin d'hiver	59 023 \$	
Entretien et conservation réseau routier	177 067 \$	
Création d'emploi	9 400 \$	
TOTAL DES RECETTES PRÉVUES POUR 2014		<u>643 327 \$</u>
<u>PRÉVISIONS DES DÉPENSES</u>		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		126 720 \$
Législation	17 366 \$	
Gestion financière et administrative	75 044 \$	
Greffe (élection)	0 \$	
Évaluation	24 034 \$	
Gestion du personnel	3 200 \$	
Édifice Municipal	7 076 \$	
SÉCURITÉ PUBLIQUE		72 553 \$
Police	23 450 \$	
Protection incendie	48 853 \$	
Mesure d'urgence	250 \$	
TRANSPORT ROUTIER		238 090 \$
Voirie entretien été	91 065 \$	
Voirie construction	54 931 \$	
Travaux saisonniers	34 401 \$	
Enlèvement de la neige	55 693 \$	
Éclairage des rues	2 300 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		65 420 \$
Réseau d'égouts	0 \$	
Matières résiduelles et recyclables	36 345 \$	
Collecte porte à porte	18 860 \$	
Gestion parc à conteneur	9 760 \$	
Gestion des cours d'eau	455 \$	
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		87 666 \$
Urbanisme	6 638 \$	
Promotion et développement	37 530 \$	
Logement	25 320 \$	
Autres	18 178 \$	
LOISIRS ET CULTURE		48 078 \$
Chalet	1 257 \$	
Administration	0 \$	
Centre communautaire	17 100 \$	
Patinoire	700 \$	
Plage	125 \$	
Parc et terrains de jeux	1 300 \$	
Expositions et foires	400 \$	
Autres (animation)	15 657 \$	
Bibliothèque	9 539 \$	
Activités diverses	2 000 \$	
FRAIS DE FINANCEMENT		4 500 \$
Autres frais de financement	4 500 \$	



0 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Transfert investissement divers 0 \$
Immobilisation 0 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES POUR 2014**643 357 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de prévoir par l'imposition de taxes, les sommes nécessaires aux dépenses d'administrations ; qu'il doit aussi pourvoir aux améliorations et faire face aux obligations de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il existe un écart de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent dollars (199 100 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des biens-fonds de cette municipalité est de trente et un millions cent neuf mille trois cent dollars (31 109 300 \$);

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de monsieur Bertrand Francoeur, appuyée par monsieur Marcel Masse.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée séance tenante :

Une taxe de SOIXANTE QUATRE SOUS (0.64/100\$) du cent dollars d'évaluation, telle que portée au rôle d'évaluation imposée et prélevée pour l'année fiscale 2014, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la loi comme biens-fonds ou immeubles.

ADOPTÉE

14-01-011

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES EXERCICES FINANCIERS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014, 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT QUE l'article 953.1 du code municipal stipule que "le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents" ;

CONSIDÉRANT QUE le programme des immobilisations de la municipalité de La Motte se présente comme suit :

Numéro	Identification	2014	2015	2016
01-001		0\$	0\$	0\$
TOTAL		0\$	0\$	0\$

EN CONSÉQUENCE :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par madame Mariette Savard, que le programme triennal des immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE



14-01-012 **ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT ET DU TAUX DE PÉNALITÉ**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Masse, appuyée par madame Marie-Hélène Massy-Émond que tout compte dû, porte intérêt à raison de treize pour cent (13%) par an, ainsi qu'une pénalité de cinq pour cent (5%) à compter de l'expiration du délai pendant lequel tout compte doit être payé.

ADOPTÉE

14-01-013 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marcel Bourassa, appuyée par monsieur Bertrand Francoeur, de LEVER LA SÉANCE.

Il est 19h14.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»
